

Le RCD charge le ministère de l'Intérieur

Le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), a réagi avec virulence à la mise en garde que lui a adressée mardi, le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales. Le parti estime dans un communiqué rendu public mercredi, que la démarche du ministère de l'Intérieur vise à étouffer les voix libres et à faire cesser l'action politique autonome.

« Le RCD a été rendu destinataire, ce mardi 23 juin, d'une mise en demeure le sommant de renoncer à son activité politique sous peine d'engager une procédure de dissolution à son encontre. Fuitée dans les bras médiatiques de la police politique par l'administration du ministère de l'Intérieur, le courrier en question liste une série de supputations évasives sans aucune précision sur les faits, dates, lieux et autres personnes éventuellement incriminées par ce texte », dénonce le parti.

Pour le RCD la correspondance signée par le secrétaire général du ministère de l'Intérieur viole la Constitution les lois qui garantissent l'exercice des activités politiques et partisans.

« le RCD ne se réduit pas à un agrément ou à des locaux. C'est d'abord un courant de pensée, une histoire dans le combat démocratique et un idéal de société partagé par des milliers d'Algériennes et d'Algériens », rétorque le RCD. Il ajoute : « En vérité, le coup de force du 12 décembre 2019 ne peut s'accommoder de demi-mesures. A défaut de légitimité démocratique et de compétence politique, les dirigeants de fait pensent pouvoir assurer la pérennité d'un système mafieux honni par l'écrasante majorité des Algériens par la répression politique, la restriction des libertés publiques en termes de presse, de réunions, la violation des droits de l'Homme et, bien évidemment, la remise en cause du multipartisme ».

Enfin, le parti dira que « Les milliers de militants et les centaines d'élus qui agissent dans ses rangs sont des acteurs de la liberté dont le sacrifice fait honneur aux combats et à l'Histoire de tout un peuple ».